

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2017

Le deux octobre deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Didier DUMAS, Marie-Thérèse DANIEL, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusés : Chantal DEGOUTES (pouvoir donné à Marie-Laure PINET)

Absents : Didier MICHALLET, Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 3 juillet 2017, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 2 mai 2017 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2017-10 en date du 29 septembre 2017 concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du terrain de boules : le marché a été attribué à l'entreprise L'ATELIER D'ARCHITECTURE MICHAËL ROSSO située à Lyon 5^{ème} pour un montant total de 10 000 € HT ;

DELIBERATIONS

• Acquisition d'une partie du terrain cadastré section U n° 1540 relative à l'opération d'aménagement du Centre Bourg

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée U n° 1540 pour une superficie de 4 000 m² au prix global de 200 000 euros sous réserve d'une nouvelle demande auprès du service des Domaines et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour les démarches y afférant.

• Mise à disposition de personnel

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité prend acte de la mise à disposition d'un agent communal de catégorie B, rédacteur territorial, pour assurer la mission d'assistant de direction auprès de la commune de Pontcharra-sur-Turdine.

• Acceptation de don

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte à l'unanimité le don de l'association Resto's Olmes pour un montant de 5 000 €.

• Fixation de l'indemnité de gardiennage des églises – année 2017

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, fixe à l'unanimité l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2017 à 150 euros.

• Participation aux aides pour la rénovation des devantures commerciales à hauteur de 10 %

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de participer aux aides à la rénovation des façades, devantures, enseignes attribuées par la COR en majorant la subvention à hauteur de 10 %.

• **Rapport d'activités 2016 de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2016 de la COR.

• **Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif 2016**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement.

• **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2016**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public des déchets.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Information sur le projet de la SEMCODA

Il est rappelé que le projet porté par la SEMCODA sur les terrains actuels de tennis/basket a été accepté par délibération pour la création de 5 logements. Une convention de passage doit être signée avec l'Immobilière Rhône-Alpes afin de permettre l'accès aux nouveaux logements par le parking de la résidence Les Vignes. Cet accès permettra finalement de créer 6 logements.

La séance est levée à 22 h 45.